

BE-A0542\_714380\_714746\_FRE

Inventaire des archives du notaire Pierre  
Joseph Valeriane (1785-1797)/F. Plisnier



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Valeriane Pierre Joseph.....	9
1 - 13 Répertoires et minutes des actes notariés. 22 oct. 1785 - 13 mai 1797 (24 flor. an V).....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Valeriane Pierre Joseph

Période:  
1785-1797

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0542.510

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 13
- Etendue inventoriée: .32 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:  
Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics.

Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Valeriane Pierre Joseph.

## HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Le notaire Pierre Joseph Valeriane est né à Perwez le 15 novembre 1756 et fut admis à la profession de notaire à Perwez par le Conseil de Brabant le 14 octobre 1785 <sup>1</sup>. Il y instrumenta du 22 octobre 1785 au 13 mai 1797. Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposait aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions. Un arrêté du département de la Dyle fixera, le 5ème jour complémentaire an V (21 septembre 1796), le nombre de notaire dans le canton de Perwez à trois. Par arrêté du 15 brumaire an V (5 novembre 1796), le notaire Pierre Joseph Valeriane est renouvelé dans ses fonctions à Perwez <sup>2</sup>. Toutefois six mois plus tard, il sera nommé juge de paix du canton de Perwez en remplacement de Charles Joseph Becquevort et cessera d'exercer en qualité de notaire <sup>3</sup>. C'est précisément Charles Joseph Becquevort qui sera nommé pour le remplacer en qualité de notaire. Ce dernier instrumentera à Perwez de 1797 à 1798 avant d'établir sa résidence à Noville-sur-Mehaigne.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

La loi sur le notariat du 6 octobre 1791 sera refondue dans celle du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), et plus récemment modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappelle aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances*

---

1 GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. cxxxvi.

2 Archives de l'État à Anderlecht, Administration centrale du département de la Dyle, n° 3794.

3 Pierre Joseph Valériane exercera les fonctions de juge de paix du canton de Perwez jusqu'au 5 mai 1831, date de son décès.

*de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet " (article 20) et " Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire" (article 29) <sup>4</sup>.*

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume "*

## ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Jacques Taymans, notaire à Perwez (1974-1999), a versé en 1974 aux Archives générales du Royaume, les minutes de Pierre Joseph Valeriane, notaire à Perwez de 1785 à 1797, ainsi que les répertoires et minutes de Jean Pierre Henry, notaire à Perwez de 1775 à 1823 ; ainsi que les répertoire et minutes de Charles Alexandre Becquevort, notaire à Perwez de 1815 à 1856 ; de Charles Joseph Becquevort, notaire à Perwez et à Noville-sur-Mehaigne ; de Pierre Joseph Constantin de Burllet, notaire à Perwez de 1836 à 1862 ; de Jean Joseph Delloye, notaire à Perwez de 1772 à 1796 ; d'Eugène Joseph Henry, notaire à Perwez de 1824 à 1836 ; d'Henri François Troignée, notaire à Perwez de 1792 à 1796 et de Dieudonné Joseph Valeriane, notaire à Perwez de 1779 à 1781. Ces documents ont été transférés à Louvain-la-Neuve en 2008 lors de l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve.

---

<sup>4</sup> Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

---

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

### Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Initialement, les archives de Pierre Joseph Valeriane faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes 21555 à 21567 <sup>5</sup>. Conformément aux directives <sup>6</sup>, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds est composé de minutes (nos 1 à 13) classées chronologiquement. Certains répertoires ou tables ont été reliés avec les minutes.

---

5 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Instruments de recherche à tirage limité, 1).

6 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.





---

## Description des séries et des éléments

### ARCHIVES DU NOTAIRE VALERIANE PIERRE JOSEPH

*1 - 13 RÉPERTOIRES ET MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 22 OCT.  
1785 - 13 MAI 1797 (24 FLOR. AN V).*

<b>1</b>	22 oct. 1785 - 24 déc. 1785.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>2</b>	1786.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>3</b>	1787.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>4</b>	1788.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>5</b>	1789.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>6</b>	1790.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>7</b>	1791.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>8</b>	1792.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>9</b>	1793.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>10</b>	1794.	1 liasse
	Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797	
<b>11</b>	1795.	1 liasse

Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797

**12** 24 jan. 1796 (4 pluv. an IV) - 9 fév. 1797 (21 pluv. an V).

1 liasse

Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797

**13** 3 jan. 1797 (14 niv. an V) - 13 mai 1797 (24 flor. an V).

1 liasse

Valeriane, Pierre-Joseph (notaire), 1785-1797